

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

DEC 2024/AC/073

Le Maire de la ville de HEM,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu les articles R. 2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique,

Vu la consultation n°23A014 portant sur les travaux de reconstruction de la salle Leplat, extension des loges du zéphyr, création de logements et de cellules commerciales, divisé en 16 lots,

Vu l'analyse des offres qui conduit à attribuer le lot n°16 Equipement salle de sport à la société Nouansport, laquelle a remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection des offres,

DECIDE

Article 1 : Il est souscrit un marché public n°2024-027 avec la société Nouansport, sis route de Valencay 37460 NOUANS LES FONTAINES, ayant pour objet des travaux d'équipement de salle de sport, pour son offre de base pour un montant de 38 220.40 euros hors taxes soit 45 864.48 euros toutes taxes comprises.

Les montants sont repartis par phase de travaux comme suit :

- Reconstruction de la salle de sport LEPLAT : 38 220.40 € hors taxes soit 45 864.48 € toutes taxes comprises

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à HEM, le 07 mars 2024

Pour le maire et par délégation,
L'adjoint aux ressources humaines, à la
commande publique et aux affaires juridiques.



Pascal NYS

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 059-215902990-20240307-DEC2024AC073-AU